

Roi de la multitude de reîtres et d'infanterie étrangère qui est entrée en France, ainsi que des levées que fait le roi de ce pays pour se défendre contre eux. On écrit d'Allemagne qu'on lève de nouveau 4,000 reîtres et 8,000 Suisses pour le comte Casimir et le prince de Condé, et que les uns et les autres leur ont offert, si les affaires de France s'arrangent, de leur faire un service volontaire sans solde, appelé en allemand *raytersdienst*, service dont on dit qu'à leur tour le comte Casimir et le prince de Condé ont fait l'offre au prince d'Orange (1). — Par les lettres d'Antonio de Guaras au secrétaire Çayas, le Roi apprendra ce qui se passe en Angleterre; le grand commandeur n'en a pas reçu de Champagny depuis le jour de son arrivée à Douvres, qui fut le 24 janvier. — Il ne croit pas devoir particulariser les mauvaises nouvelles qu'il reçoit de tous côtés, ni celles auxquelles il s'attend d'heure en heure, ni l'état des frontières, des troupes et du pays, ni le reste, puisqu'il y a longtemps qu'il a pronostiqué tout ce qui arrive et demandé les moyens de le prévenir: ces détails ne feraient donc que causer de la peine au Roi. Il dira seulement qu'il ne lui reste pas de quoi acheter une once de poudre, ni même la vaisselle nécessaire pour sa table, car toute son argenterie a été livrée au payeur de l'armée, et elle est déjà fondue (2). — Il serait heureux de mourir bientôt, pour que d'autres que lui apprissent au Roi la perte des Pays-Bas,

devoir que ceux de dedans faisoient à se remparer et se deffendre: de sorte que je renvoyay les Espagnols et Bas-Allemands chascuns en leur garnisons.

Vostre Excellence s'assure qu'il n'est possible d'endurer davantage que les Bas-Allemands n'ont enduré et endurent encor journellement.

Lesdicts ennemis estoient en nombre d'environ mil hommes, tant par eau que par terre, lesquelz y ont recheu grand damage, en estantz rentrez dedans ter Gauw environ xxvii à xxviii de blessez, et entre aultres ung porteur d'enseigne, sans la perte que ont faict ceulx de la garnison de Wourden, lesquelz depuis ont tenus tousjours leurs portes fermées.

Une gallère at esté ausy ouverte d'ung demy-canon, que se rompit: que fut, à ce que l'on m'advise, occasion de leur retraite. .... D'Utrecht, ce xxiii<sup>e</sup> de janvier, anno 1576.

GILLES DE BERLAYMONT. (Papiers d'État.)

(1) *De Alemania escriven que de nuevo se levantan otros quatro mil raystres y ocho mil Suycos para seguir á Casimiro y Condé, y que los unos y los otros les han offrescido que, si lo de Francia se compone, les harán un servicio voluntario sin sueldo (que en aleman llaman raysterdienst), el qual diz que tienen ellos offrescido al príncipe d'Oranjes.*

(2) *Solo diré que aun para comprar una onza de pólvora no tengo, ni aun con que comer en mi casa, pues mi plata y lo demás que en ella tenia se ha ydo entregando al pagador del ejército, y se ha ya consumido.*

qui d'ailleurs n'auront pas été conquis par les ennemis, mais qu'on leur aura donnés, en ne prenant pas à temps les mesures nécessaires. — Dès le 5 juin 1574, la demande des aides a été faite aux états. Le grand commandeur a rendu compte au Roi successivement des difficultés que cette demande a rencontrées. Sa dernière lettre en français sur cette matière, à laquelle étaient joints les avis des conseils d'État, privé et des finances, est du 31 mars 1575; la réponse du Roi, aussi en français, portant qu'il a pris résolution sur le tout, et qu'il enverra des personnes du pays qui en seront porteurs, est du 27 septembre. Depuis, il n'y a pas de jour que les députés des états et les ministres ne lui demandent quelle est cette résolution, et il ne sait que leur dire. Le marquis d'Havré a même écrit, en date du 28 décembre, qu'il n'a aucune connaissance de la résolution dont il s'agit. Aussi le mécontentement et la défiance augmentent-ils parmi les gens du pays, qui se considèrent comme abandonnés et détestés par le Roi.

Dans un post-scriptum, il rappelle la demande qu'il a faite, il y a plus de deux ans, de prêtres espagnols pour les troupes. Il n'en est venu aucun, malgré ce que le Roi lui a écrit à ce sujet, « et telle est, dit-il, la faute qu'il y » en a, que j'assure à Votre Majesté qu'il est mort et meurt chaque jour un » grand nombre de gens de notre nation, sans se confesser ni recevoir les » sacrements (1). »

Liasse 565.

1559. *Lettre du grand commandeur de Castille au Roi, écrite d'Anvers, le 3 février 1576.* Les états d'aucune province, excepté ceux de Brabant, n'ont consenti à prêter l'argent qui leur a été demandé, à des conditions qui fussent acceptables. — Il se propose d'appeler de nouveau les gouverneurs des provinces pour le 25 février, afin de délibérer avec eux sur les moyens de pourvoir aux nécessités publiques. Il n'attend pourtant pas de grands résultats de cette junte, car chacun des gouverneurs tâche de décharger sa province; tout le reste leur donne peu de souci, et, excepté le moment où ils se trouvent en sa présence, ils n'y pensent plus que pour condamner tout ce qui se fait et s'est fait depuis huit ans, et pour se plaindre qu'on ne traite pas avec les rebelles et ne renvoie pas les étrangers hors du pays.

Liasse 565.

(1) Voyez le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, N° CCCCXVI.

1540. *Lo que se trató en consejo de Estado, á 20 y 22 de hebrero 1576, sobre la persona para Flandes* (Ce qui se traita au conseil d'État, les 20 et 22 février 1576, sur la personne à envoyer en Flandre) (1).

Le Duc d'ALBE dit qu'il convenait de donner pour successeur au grand commandeur une personne d'autorité et d'expérience; qu'il n'était pas absolument nécessaire qu'elle fût du sang royal, mais que, pour la satisfaction du pays, et pour qu'elle fût plus autorisée, il était d'avis qu'elle possédât cette qualité; que, parmi celles entre lesquelles on pouvait choisir, madame de Parme, comme femme, ne serait pas capable de conduire les affaires de la guerre, le prince son fils manquait d'expérience, le seigneur don Juan, qui réunissait ces deux conditions, ne pouvait quitter l'Italie, surtout pendant l'été qui approchait; les archiducs Ferdinand et Charles ne s'éloigneraient pas de leurs États, qui confinent aux possessions du Turc, à moins que ce ne fût pour quelque pays qui dût leur appartenir (2); que, selon lui donc, il fallait opter entre le duc de Savoie et l'archiduc Ernest; que le duc possédait toutes les qualités requises, étant de sang royal et ayant l'expérience aussi bien des affaires du gouvernement que de celles de la guerre, surtout par rapport aux Pays-Bas qu'il avait régis et où il avait fait la guerre avec beaucoup de succès (3), mais qu'il consentirait peut-être difficilement à quitter ses États, à cause de plusieurs inconvénients qui pourraient en résulter pour lui; que, si le duc n'acceptait pas, le meilleur serait l'archiduc Ernest, tant pour sa qualité que pour la faveur de son père et de toute l'Allemagne, qui lui était acquise; qu'il y avait aussi à considérer, à son égard, l'assistance qu'il aurait de Diétrichstein, qui était un homme si sûr et un si bon conseiller (4).

(1) Ce rapport ou procès-verbal, destiné pour le Roi, paraît avoir été rédigé par Antonio Perez.

(2) .... *Sino trocándolos por cosa que hubiese de ser suya.*

(3) .... *El duque de Saboya tiene todas las partes que se pueden desear de la sangre y de la esperiencia en lo del gobierno y guerra, y particularmente en aquellos Estados, por haberlos gobernado y guerreado en ellos con muchos buenos sucesos.*

(4) .... *Que en esto habria tambien de consideración la compañía de Diétristan, que es tan confidente y buen consejero.*

Le baron Adam de Diétrichstein avait été gouverneur des archiducs Rodolphe et Ernest;

Le PRIEUR (don Antonio de Tolède), après avoir discoursé sur tout cela, se résuma en ce que le duc de Savoie, s'il acceptait, serait à propos (1), mais qu'il doutait de son acceptation, et qu'il ne le regarderait pas comme prudent, s'il acceptait; que le meilleur, à son avis, serait le prince Ernest, pour les raisons qui avaient été dites; et quant aux inconvénients qui, en d'autres occasions, avaient été mis en avant touchant la personne dudit prince, il dit que l'affaire était déjà en des termes tels qu'il fallait en passer par tout (2).

QUIROGA (inquisiteur général) représenta d'abord l'importance et la gravité de l'affaire. Il dit ensuite que, quoique ce qui venait d'être exposé dût être ce qu'il y avait de meilleur et de plus sage, il ne satisferait pas à son obligation ni à sa conscience, s'il n'exprimait aussi ce qu'il pensait. Selon lui donc, il était non-seulement convenable et nécessaire, mais encore urgent, d'accorder au grand commandeur le congé qu'il demandait, puisque sa santé était si mauvaise, et qu'il désespérait presque du succès des affaires dont il était chargé. Il n'était pas d'avis de lui donner pour successeur madame de Parme ni son fils, pour les raisons qui avaient été déduites. Il ne croyait pas que le duc de Savoie acceptât, par plusieurs des raisons que le duc d'Albe avait énoncées, et pour la neutralité à laquelle il était obligé: ce prince, du reste, ne convenait pas, à son avis, car il n'était pas de la maison d'Autriche; mais il se fonda surtout sur ce qu'il pourrait arriver malheur, si on lui remettait les Pays-Bas (3). En ce qui touchait l'archiduc Ernest, Quiroga trouva de grandes difficultés dans les prétentions que l'empereur Ferdinand avait élevées sur le partage des Indes, de Naples et d'autres choses; et quoique l'empereur Charles lui eût donné pour cela le Tyrol, il craignait qu'on ne revînt sur ces prétentions, et qu'il ne fût difficile de tirer les Pays-Bas des mains des archiducs, et, qui pis est, qu'on ne perdît la navigation des Indes, en perdant la Flandre. Il insista beaucoup sur le devoir qu'avait le Roi de conserver les Pays-Bas, comme son héritage patrimonial. En outre,

il les avait accompagnés en Espagne en cette qualité et en celle d'ambassadeur de l'empereur Maximilien II, en 1564.

(1) .... *Seria bueno...*

(2) .... *Diciendo que el negocio estaba ya en tal término que se debía de pasar por todo.*

(3) .... *Ni combenia tampoco, demás de no ser de la sangre, por la casa de Austria, pero principalmente hizo fuerza en que podría suceder desgracia de entregarle los Estados.*

il fit observer que l'Empereur, qui comptait pour lui sur le trône de Pologne, devait avoir jeté les yeux sur les Pays-Bas pour ledit prince (1), lequel était, à la vérité, du sang d'Autriche, mais n'avait pas d'expérience (2). Par tous ces motifs, pour les conditions du sang et de l'expérience qui concouraient en la personne du seigneur don Juan, et pour la célérité qu'exigeait l'affaire, Quiroga le considérait comme le plus convenable (3).

Le COMTE DE CHINCHON se conforma en tout à l'avis de l'inquisiteur général. Il ajouta que le seigneur don Juan conviendrait encore davantage, si l'on pouvait le rappeler d'Italie sans inconvénient, et éloigner de lui quelques personnes (4); qu'on pourrait penser à celles dont il faudrait le faire accompagner aux Pays-Bas, et que, quant à lui, il était d'opinion qu'on ne devait pas jeter les yeux exclusivement sur des Espagnols, mais choisir ceux qui convenaient le mieux, qu'ils fussent espagnols, ou d'une autre nation.

Le PRÉSIDENT DE CASTILLE (don Diego de Covarubbias y Leiva) traita de la nature de l'affaire, de la nécessité et de l'importance de donner un successeur au grand commandeur. Il discourt des personnes qui avaient été mises en avant, et s'exprima sur toutes comme Quiroga, concluant que le seigneur don Juan serait le meilleur, et, si l'on trouvait trop d'inconvénients à le rappeler d'Italie, le prince Ernest.

Le PRIEUR reprit la parole. Il dit que, puisqu'il devait parler franchement, il fallait, selon lui, réfléchir avant que de confier au seigneur don Juan le gouvernement des Pays-Bas; qu'il était bâtard, et que ces provinces se soulèveraient aussi bien avec lui qu'avec le prince Ernest. Il rappela les prétentions que le seigneur don Juan avait élevées sur Tunis; il dit les inconvénients qu'il y aurait à le charger de la direction des affaires

(1) *Que demás desto, con la eleccion de Polonia en el Emperador, debe tener puestos los ojos en ellos para el dicho príncipe.*

Maximilien fut déçu dans son attente: ce fut Étienne Bathori de Somlio, prince de Transylvanie, que les Polonais élurent pour leur roi, le 25 décembre 1575. Il est étonnant que cette élection ne fût pas encore connue à Madrid le 20 février.

(2) *... Que no tenia esperiencia, aunque tubiese la sangre.*

(3) *Por todo esto, por lo de la sangre y por la esperiencia que concurría en el señor don Juan, y por la brevedad que requiere el negocio, tenía su persona por la mas combeniente.*

(4) *Añadió que tanto mas combernia, si hubiese de combenir apartarle de lo de Italia, y de su compañía algunas personas.*

de justice et de gouvernement, comme l'expérience l'avait montré; l'indépendance avec laquelle il se conduisait, même sans égard aux ordres du Roi; le langage, qu'il avait tenu sur don Juan de Guzman (?); l'affaire de la table du grand commandeur (?); l'autorité qu'il s'était fait attribuer dans le traitement de sa personne; la question de la séance du marquis de Santa Cruz (1). Il dit aussi, en s'adressant au comte de Chinchon, que, comme il connaissait mieux le Roi, il ne devait pas conseiller seulement ce qui lui paraîtrait, en raison, le plus convenable, mais bien ce qu'il savait que le Roi, selon sa nature, mettrait à exécution (2).

Le COMTE répliqua.

Enfin la discussion fut remise à un autre conseil.

On parla aussi des grandes difficultés qu'il y aurait dans le choix des personnes qui devraient accompagner le seigneur don Juan.

*Le mercredi 22 février.*

Le secrétaire Çayas rapporta qu'il avait rendu compte au Roi de toute la délibération du lundi précédent, et il lut les avis qu'on avait reçus touchant l'élection de Pologne (3).

Le Duc d'ALBE dit, après avoir pris connaissance de ces avis, que, comme l'Empereur voudrait probablement dans le choix des personnes qui accompagneraient le prince Ernest aux Pays-Bas, le prince Albert lui paraissait très-propre pour le gouvernement de ces provinces; que plusieurs considérations fort essentielles se réunissaient en sa faveur; que, sortant de la cour du Roi, qui le traitait comme un fils, S. M. pourrait le faire accompagner des personnes et lui donner les conseillers qu'elle voudrait (4); que,

(1) *El prior tornó á la plática, diciendo que, pues habia de hablar libremente, habia que mirar en fiar al señor don Juan lo de Flandes, y que era bastardo, y que tambien se alzarian con él los Estados como con el príncipe Arnesto..... Dixo lo, de Tunex, que el señor don Juan pretendió; el inconveniente que habria en encomendarle las cosas de justicia y gobierno, por lo que se habia visto; la libertad con que procedia en cosas contra las órdenes de S. M.; lo que dijo de don Juan de Guzman; lo de la comida del comendador mayor; la autoridad con que se habia salido en el trato de su persona; lo del asiento del marqués de Santa Cruz....*

(2) .... *Dixo que, pues él conocia á V. M. mejor, no habia de aconsejar solo lo que le paresciese en razon mas combeniente, sino lo que entendiese que habia de ejecutar, conforme á su condicion....*

(3) Voy. p. 431, note 1.

(4) *Dixo.... que le parescia que seria muy á propósito el príncipe Alverno, en el qual concurrían*

quoiqu'il fût bien jeune, il ne l'était pas tant qu'il ne pût, avec de bons conseillers, remplir la charge qu'on lui donnerait (1); enfin qu'il ne fallait pas tant craindre que les Flamands fissent de lui leur souverain, parce que, dès qu'ils seraient assurés des choses qu'ils prétendaient, ils ne songeraient jamais à changer de prince.

Le PRIEUR dit que le principal remède pour les affaires de Flandre était d'envoyer de l'argent au grand commandeur, puisqu'il avait assez de monde; que le choix d'un gouverneur du sang royal ne lui paraissait pas un remède si efficace que beaucoup le disaient (2), car l'expérience montrait que bien des choses dans lesquelles on avait fait consister le total remède de ces affaires, comme le pardon général, l'abolition du dixième denier et du conseil des troubles, n'avaient été d'aucun fruit, ni même l'abandon presque entier de la religion (3); enfin que son avis était d'envoyer aux Pays-Bas le prince Ernest, et, si l'affaire de Pologne y mettait obstacle, le prince Albert, et que le seigneur don Juan ne convenait pas, par les motifs qu'il avait déduits l'autre jour. Du reste, il n'ajoutait pas foi à ce qu'on disait, que les Flamands ne voulaient d'autre seigneur que le Roi, puisque ceux de Hollande et de Zélande, malgré toutes les offres qu'on leur avait faites, n'avaient pas voulu retourner sous l'obéissance de S. M.

QUIROGA dit qu'il avait pensé très-sérieusement à l'affaire. Il discourut dans les mêmes termes qu'il l'avait fait à la séance précédente (4), et fut d'avis, pour conclusion, que l'envoi d'argent proposé par le prieur était une très-bonne mesure, mais qu'il fallait en outre envoyer promptement la personne, et que cette personne devait être le seigneur don Juan. Il proposa qu'on dépêchât de suite à don Juan un courrier, qui pourrait faire le trajet en douze jours: de sorte que ledit seigneur serait en Flandre au mois d'avril. Il répéta que le choix du prince Ernest ne convenait en aucune manière, et que l'âge

*otras particularidades de mucha combeniencia, como eran el salir de la presencia de S. M. como hijo, poderle S. M. dar la compañía en todo, y los consejeros que quisiere...*

(1) L'archiduc Albert avait alors seize ans, étant né le 15 novembre 1559.

(2) ... *Que lo de la persona de la sangre no tenia por tan fuerte remedio, aunque lo dijese muchos...*

(3) ... *Aun habiéndoles dado con esto casi la religion...*

(4) *Y fué discurrendo por el negocio por los mismos pasos que el otro dia.*

et la santé du prince Albert, ainsi que les mêmes raisons d'État applicables à Ernest, s'opposaient à ce qu'il fût question de lui.

Le COMTE DE CHINCHON vota, comme l'inquisiteur général, pour l'envoi d'argent et le choix de don Juan.

Le PRÉSIDENT fut pour l'envoi de la somme la plus considérable possible. Quant au choix d'un gouverneur, après plusieurs observations relatives à l'archiduc Ernest, il se prononça pour don Juan, mais en demandant que d'abord on s'enquît de l'état où demeurerait les affaires d'Italie et de la mer, et qu'on s'assurât qu'elles ne souffriraient point de l'absence de don Juan.

Le MARQUIS D'AGUILAR dit qu'il se trouvait bien neuf en cette matière, et qu'il aurait voulu prendre connaissance des dernières dépêches, pour voir combien les choses avaient empiré aux Pays-Bas, et y réfléchir; que l'envoi d'une bonne somme d'argent était très-convenable; qu'il en était de même de celui d'un nouveau gouverneur; qu'il trouvait de nombreux inconvénients dans le choix du prince Ernest, aussi bien que dans celui du seigneur don Juan; que ce dernier ferait des objections, car il devait être très-bien informé de l'état des affaires aux Pays-Bas, et il apprécierait le poids de la charge qu'on voudrait lui donner; qu'il inclinait donc pour le prince Albert, qui n'était pas si jeune qu'avec un bon conseil il ne pût justifier la confiance qu'on placerait en lui; que le choix de ce dernier prince offrirait cet avantage, que le Roi pourrait lui donner les conseillers qu'il voudrait, tandis qu'avec le seigneur don Juan il serait plus difficile d'en trouver qui convinssent, outre qu'il souffrait déjà si impatiemment d'être gouverné (1); que, quelque diligence qu'on voulût apporter en cela, il ne croyait pas qu'on pût être prêt avant plusieurs mois, et que, du reste, l'état de santé du grand commandeur n'était probablement pas tel qu'il ne pût attendre.

Tout cela fini, on discuta un peu sur le retard que souffrirait l'arrivée aux Pays-Bas du nouveau gouverneur. Le PRIEUR recommanda beaucoup le secret

(1) .... Que en el dicho príncipe habria esta combeniencia el podérsele dar las personas que S. M. quisiese; que en el señor don Juan no tanto, porque quiza no se hallarian tan á propósito, y demás de sufrir tan mal ya el señor don Juan ayo....

en cette matière, afin que les Français et les rebelles ne se préparassent pas d'avance (1).

On dit qu'il convenait de prendre une prompte résolution sur le choix du gouverneur, pour qu'on s'occupât ensuite des autres points qui dépendraient de ce point principal, et qui exigeraient aussi un mûr examen.

Et, quoique Cayas dit que le Roi ordonnait qu'on délibérât sur les personnes à nommer dans l'un et l'autre cas, parce que cela rendrait la résolution plus facile, ils ne voulurent point en traiter, disant qu'il convenait, avant tout, de décider sur le choix du gouverneur (2).

On discuta aussi sur le point de savoir quel était le meilleur moyen à employer, de la douceur ou de la rigueur (3).

Liasse 569.

1541. *Lettre du grand commandeur de Castille au Roi, écrite de Bruxelles, le .. février 1576* (4). Le Roi dit, dans une de ses dernières lettres, que le départ du marquis d'Havré et d'Hopperus a été différé, parce qu'on ne savait par quel chemin les faire passer sûrement. Requesens lui répond que le chemin de Nantes, qu'a pris ledit marquis, est regardé comme le plus sûr, et qu'on peut venir aussi en sûreté en une galère jusqu'à Nice, et de là traverser la Savoie, la Bourgogne et la Lorraine. — Il désire beaucoup l'arrivée de ces deux personnages, plutôt parce que les promesses faites depuis longtemps à la nation seront ainsi accomplies, que parce qu'il est persuadé que les remèdes qu'ils apportent viendront en temps et suffiront. — Le Roi lui dit aussi que plusieurs de ces remèdes sont conformes à ce qu'il a proposé lui-même, et que tout ce qui se doit faire lui sera communiqué et devra préalablement être approuvé par lui. Il craint que des choses qui auraient été opportunes,

(1) *Encareció el prior el secreto en aquella materia, porque no se previniesen Franceses y los rebeldes.*

(2) *Y aunque Cayas dixo que V. M. mandaba que se llegase á la nominacion de las personas para la una ó para la otra, porque así se aliviaría mas el negocio; no quisieron tratar dello, diciendo que combenia primero resolver la nominacion de la persona.*

(3) *Discutóse lo del rigor y blandura, qué medio era el mejor.*

(4) Cette lettre et les deux suivantes n'avaient pas été revêtues de la signature du grand commandeur, lorsqu'il fut atteint de la maladie qui le conduisit au tombeau. Ce fut Gerónimo de Roda qui les envoya au Roi. (Voy. la lettre n° 1545.)

quand il les proposa, ne le soient plus maintenant. Du reste, il approuvera immédiatement tout ce dont le marquis et Hopperus seront porteurs, non-seulement parce que, le Roi l'ayant résolu, il le tiendra pour le plus sage, même étant d'un avis contraire, mais encore parce que le moindre changement qu'on y apporterait donnerait matière à Hopperus et aux autres de dire que c'est là ce qui a empêché la pacification du pays. — Il exécutera donc, sans contradiction aucune, tout ce qui dépendra de lui : mais ce qu'il appréhende, c'est que plusieurs des choses qu'ils apporteront ne soient d'une exécution impossible. — Par exemple, en supposant qu'ils apportent l'ordre d'observer tous les privilèges, un de ceux que prétendent les états est que les gens de guerre soient payés ponctuellement, et qu'ils vivent de manière que le pays n'en reçoive aucun dommage; qu'on ne puisse lever d'autres contributions que celles votées par eux, et que lesdits gens de guerre payent les accises et les maltôtes comme les habitants. Cela leur a été concédé plusieurs fois; mais il y a neuf ans qu'on ne l'observe pas, et il serait impossible de l'observer, à moins d'avoir des millions, d'abord pour payer et licencier tous les gens de guerre qu'il y a actuellement, ensuite pour payer avec régularité ceux qu'on reprendrait; il faudrait aussi que le Roi fournit de son trésor les sommes auxquelles montent les maltôtes et accises, parce qu'il est impossible de songer à les faire payer par les gens de guerre, à quelque nation qu'ils appartiennent (quand même leur solde ne serait insuffisante pour cela), vu l'usage contraire qui s'est établi aux Pays-Bas et partout ailleurs. — Le pays fournit aussi aux gens de guerre le service, qui consiste en bois, sel, vinaigre et chandelles, et pour cela il paye un écu chaque mois par soldat, selon l'ordre que donna le duc d'Albe. Le grand commandeur a prescrit, de plus, que, dans les endroits où est logée la cavalerie, les denrées se vendent à un prix modéré, de manière que le soldat puisse vivre avec sa solde; et cela est à la charge des mêmes endroits, et, selon la cherté qui a régné les dernières années, cette réduction dans le prix des denrées ne leur a pas coûté beaucoup moins que le service (1). — Il est

(1) Dans une lettre écrite par le grand commandeur au chancelier de Brabant, le 13 janvier 1576, il fixait le prix de quatre picotins d'avoine à 2 patards, de vingt livres de foin à 1 patard, d'une livre de viande à 1 patard, et d'une livre de pain à 1/2 patard; mais, en ce moment-là, toutes les denrées avaient baissé.